

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MAI 2012

1) Convention France Télécom

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention établi avec France Télécom dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue de la Croix du Mont.

Après délibération, le conseil valide la convention et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

2) Décision modificative au budget

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arpentage a du être effectué à Frontigny en prévision des futurs travaux de réaménagement de la place publique. Ces travaux peuvent s'inscrire dans la section d'investissement à l'article 2315, opération 43.

D'autre part, les frais de gardiennage de la forêt pour 2012 sont plus élevés que prévu en raison des ventes de bois importantes de 2011.

Pour régulariser la situation, il propose les modifications suivantes :

- Opération 42, article 2315 : - 2.000 euros
- Opération 43, article 2315 : + 2.000 euros
- 022, dépenses imprévues : - 2.700 euros
- Article 6282, ONF : + 2.700 euros

Le conseil, après délibération, accepte à l'unanimité des voix.

3) Régularisation de facture

Monsieur le Maire informe que Monsieur BIDON se retrouve à payer une redevance assainissement pour la consommation d'eau de la partie ferme.

Afin de remédier à la situation et permettre le remboursement des sommes indûment encaissées, VEOLIA sollicite une délibération du conseil municipal.

Après examen de la demande, le conseil décide à l'unanimité des voix d'exonérer de redevance assainissement Monsieur BIDON pour son exploitation et sollicite la régularisation de sa situation.

4) Examen de devis

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la société FMB pour le remplacement de la porte d'entrée de l'ancienne mairie pour un montant de 2.434,25 € TTC.
Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité des voix la proposition mais demande à ce que les travaux ne soient pas exécutés avant septembre.
- Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat groupé de défibrillateur par l'amicale des Maires du canton de Verny. Après délibération, le conseil accepte à 12 voix pour et une abstention l'achat d'un défibrillateur et son boîtier mural pour le

Foyer Socio Educatif du Lanceumont. Il demande par ailleurs que d'autres devis soient présentés.

5) Tarifs du Foyer Socio Educatif

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de clarifier les tarifs destinés aux locations par les associations. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- De supprimer la ligne concernant les associations sur le tableau des tarifs
- de modifier le règlement tel que suit en rajoutant l'article suivant :

« Les associations extérieures à Mécleuves effectueront leur demande au tarif extérieur et pourront demander une dérogation particulière par écrit au Maire, qui sera étudiée en conseil municipal. »